

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 janvier 2020, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Présents :

monsieur Michel St-Jacques, maire suppléant
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
madame Catherine Lapointe, conseillère district #4,
monsieur Marc Bertrand, conseiller district #5,
monsieur Michel Larente, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Absent (s) : monsieur Marc-Olivier Labelle, maire,
madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère district #2,

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03 et présidée par monsieur Michel St-Jacques, maire suppléant de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2020-01-R001

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 4.10 – Demande de location de terrain pour l'installation d'un cabinet informatique
- Ajout du point 4.11 – Autorisation de signature pour l'obtention d'une marge de crédit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.1

2020-01-R002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire 3 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.2

2020-01-R003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire 19 décembre 2019 à 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.3

2020-01-R004

APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance du mois de décembre 2019

4.2

2020-01-R005

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES POUR LA RÉUSSITE DE LA GUIGNOLÉE 2019

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu :

Que la présente motion soit envoyée à la responsable de la guignolée 2019, Madame Nathalie St-Laurent, pour son excellent travail à l'organisation de la guignolée, et que celle-ci transmette les félicitations à tous les bénévoles qui ont travaillé activement à la réussite de la guignolée et à la distribution des paniers.

Un merci à tous pour votre dévouement pour notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Mme Nathalie St-Laurent, responsable de la guignolée

4.3

2020-01-R006

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CLUB DES AMBASSADEURS STADA POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE NOËL À SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT l'organisation de la première édition du Marché de Noël par les Ambassadeurs STADA;

CONSIDÉRANT que l'évènement s'est déroulé le 14 décembre 2019 et que celui-ci fût un grand succès;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Michel Larente

et résolu :

Que le conseil municipal remercie et félicite le Club des Ambassadeurs ainsi que toutes les personnes ayant participé activement à la réussite de la première édition du Marché de Noël de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Club des Ambassadeurs STADA, Mme Maude Berniquez

4.4

2020-01-R007

INDISPONIBILITÉ DE L'ANIMATRICE TEMPORAIRE DU CLUB DES AMBASSADEURS DE STADA

CONSIDÉRANT l'indisponibilité de madame Maya Gagnon à titre d'animatrice temporaire pour le Club des Ambassadeurs de STADA;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice du Club des Ambassadeurs de STADA;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil remercie chaleureusement madame Maya Gagnon pour son implication au sein du Club des Ambassadeurs de STADA en date du 6 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Mme Maya Gagnon
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

4.5

2020-01-R008

EMBAUCHE DE MONSIEUR GUILLAUME GAGNON À TITRE D'ANIMATEUR TEMPORAIRE DU CLUB DES AMBASSADEURS DE STADA

CONSIDÉRANT que le Club des Ambassadeurs de STADA doit procéder à l'embauche d'un animateur temporaire;

CONSIDÉRANT que cette personne pourra remplacer à l'occasion et apporter une aide au besoin à la coordonnatrice temporaire du Club des Ambassadeurs;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'engager monsieur Guillaume Gagnon au poste d'animateur temporaire du Club des Ambassadeurs de STADA en date du 14 janvier 2020 selon la convention collective en vigueur.

Que la rémunération de Monsieur Gagnon soit établie : catégorie d'emploi classe 1, échelon 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Guillaume Gagnon
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe aux finances et comptabilité
M. Jean-Philippe Fillion, président du syndicat*

4.6

2020-01-R009

MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL POUR CERTAINS CADRES

CONSIDÉRANT les normes municipales demandées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation rendant le travail plus exigeant;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences des nouvelles normes municipales;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Marc Bertrand

et résolu :

De modifier l'horaire de travail de l'adjointe administrative, la directrice de l'urbanisme et de l'environnement, le directeur des travaux publics et le directeur général et secrétaire trésorier sur une base de 37,5 heures par semaine à compter du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Service de la paie
Directrice de l'urbanisme
Adjointe administrative
Directeur des travaux publics
Directeur général et secrétaire-trésorier*

4.7

2020-01-R010

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE #2020-01 AVEC LA FRATERNITÉ DES POMPIERS DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter une lettre d'entente à l'entente de travail de la Fraternité des pompiers de Saint-André-d'Argenteuil, laquelle est en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2021;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Michel Larente

et résolu :

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Fraternité des pompiers
M. Sylvain Modérie, directeur de la sécurité incendie
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

4.8

2020-01-R011

DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a subi les inondations historiques de 2017 et ceux de 2019;

CONSIDÉRANT que pour l'ensemble des citoyens le fardeau fiscal est important;

CONSIDÉRANT que la municipalité a présenté un projet de relocalisation aux propriétaires des immeubles touchés le 3 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que le maire, monsieur Marc-Olivier Labelle et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoît Grimard ont présenté au ministère de la Sécurité publique le 8 novembre 2019, le projet de relocalisation;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par monsieur Michel Larente

et résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil demande le soutien au Cadre pour la prévention de sinistres du ministère de la Sécurité publique, la présente résolution constituant cette demande;

Que la présente demande est accompagnée de documents et données (incluant une base de données couvrant notamment les inondations historiques, leurs conséquences, et les enjeux sur le territoire) répondant à la demande d'information complémentaire du ministère de la Sécurité publique;

Que les documents et données accompagnant la présente demande sont établis au meilleur des connaissances dont dispose la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le ministère de la Sécurité publique à utiliser ces documents et données à des fins de recherche, d'amélioration de la connaissance, d'information, de gestion et de traitement des risques liés aux inondations, aux mouvements de terrain et aux phénomènes d'érosion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Ministère de la Sécurité publique
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

4.9

2020-01-R012

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS DANS LE CADRE
DU PROGRAMME POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES DU
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Ministère de la Sécurité publique

M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

4.10

2020-01-R013

DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que la compagnie Déry Télécom a déposé une demande dans le cadre du programme régions branchées;

CONSIDÉRANT que la compagnie Déry télécom a besoin d'un emplacement pour ses installations;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée auprès de la municipalité par le sous-traitant de Déry Télécom pour la location d'un emplacement;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse des sites disponibles, le meilleur endroit sera le terrain situé au 10 rue de la Mairie;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Marc Bertrand

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le choix du site et autorise la direction générale à négocier et signer toutes documentations nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Câble Axion, 250, chemin de l'Axion, Magog, Qc J1X 6J2

4.11

2020-01-R014

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'OBTENTION D'UNE MARGE DE CRÉDIT DE 800 000 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention pour la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire les travaux avant d'être remboursée;

CONSIDÉRANT qu'en 2019 la municipalité a fait des travaux pour le traitement de l'eau potable et les travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Davis;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit payer les factures des fournisseurs;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour que cette résolution prenne effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Desjardins Entreprises, M. Charles Rioux, directeur des comptes
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

5.

1ER PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel St-Jacques, maire suppléant ouvre la période de questions à 19 h 17 pour se terminer à 19 h 24.

Quatre (4) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

Une lettre est déposée aux membres du conseil par monsieur Philippe Aras concernant l'état de détérioration de la route 344.

6.1

2020-01-R015

COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand, appuyé par monsieur Michael Steimer et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 21 décembre 2019 au 14 janvier 2020, totalisant 373 950.39 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 4 décembre 2019 au 14 janvier 2020 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 55 434.19 \$.

6.3

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-F – Délégation de pouvoir – Liste

6.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Rapport budgétaire au 31 décembre 2019

6.5

2020-01-R016

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2019 DE L'O.M.H. DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Société d'habitations Québec a révisé les prévisions budgétaires 2019 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil ;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu :

D'accepter les prévisions budgétaires révisées 2019 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil au montant de 892 \$.

D'accepter la contribution de 10%, soit 89 \$ de la part de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : M. Marcel St-Jacques, O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

6.6

2020-01-R017

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL (OMH) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 400 \$

CONSIDÉRANT l'intention de l'Association des locataires de l'Office municipal d'habitation de Saint-André-d'Argenteuil (OMH) d'organiser des activités afin de favoriser la participation des résidents pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT le peu de ressource financière disponible au sein de ce comité et la volonté du conseil d'encourager une telle action communautaire afin d'aider les résidents à sortir de leur isolement ou souvent en manque d'exercice physique;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par monsieur Michel Larente

et résolu :

D'accorder une aide financière de quatre cent dollars (400 \$) à l'Association des résidents de l'Office municipal d'habitation à titre d'encouragement à l'organisation des activités pour l'année 2020.

D'imputer cette somme au code budgétaire 02 70190 971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Monsieur Germain Gagné, Président
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

7.1

2020-01-R018

OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2020 DU CONTRAT RELATIVEMENT AU TRAITEMENT ET CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT que le cahier des charges spéciales prévoit à l'article 3.18 Option de renouvellement la possibilité de prolonger le contrat 2017-2018 et 2019 de deux années additionnelles;

CONSIDÉRANT que le contrat pourra être renouvelé, au gré de la Municipalité, aux mêmes conditions que l'année 2019, à l'exception du prix lequel sera majoré en fonction de l'indice à la consommation établi par Statistique Canada, région de Montréal, au 31 octobre de l'année précédente.

CONSIDÉRANT que pour l'année 2020, l'IPC pour la région de Montréal se situe à 2.7%, et que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour la saison 2020 ;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par monsieur Michel Larente

et résolu :

De se prévaloir de l'article 3.18 du cahier des charges spéciales et d'utiliser l'option de renouvellement (1er année) relativement au contrat de traitement et contrôle biologique des insectes piqueurs pour la saison 2020 avec l'entrepreneur G.D.G. Environnement Itée, le tout conformément au contrat initial au montant indexé 105 216.15 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. G.D.G. Environnement Itée, M. Richard Vadeboncoeur
Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Benoit Grimard
Service travaux publics, M. Marc-André Dumas
Directrice adjointe finances et comptabilité, Mme Fanny Chartrand*

8.1

2020-01-R019

DEMANDE DE PIIA – 002 – 18 ROUTE DU LONG-SAULT: LES NOYAUX VILLAGEOIS DE CARILLON ET DE SAINT-ANDRÉ-EST

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la rénovation (le changement du revêtement extérieur), un agrandissement de 5.3 m x 7.3 m au bâtiment ainsi que l'ajout d'une nouvelle terrasse en cour latérale et arrière;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est situé dans l'aire de protection de la maison Barclay;

CONSIDÉRANT l'autorisation du Ministère de la Culture et des Communications reçue le 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de PIIA du 18 route du Long-Sault visant la rénovation (le changement du revêtement extérieur), un agrandissement de 5.3 m x 7.3 m au bâtiment ainsi que l'ajout d'une nouvelle terrasse en cour latérale et arrière telle que présentée sans condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt des rapports de la bibliothèque des mois de novembre et décembre 2019

11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2019

11.2

2020-01-R020

DÉMISSION DE MONSIEUR SAMUEL RAYMOND À TITRE DE CAPITAINE ET POMPIER VOLONTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la lettre de démission de monsieur Raymond en date du 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que monsieur Raymond a cumulé 19 années de services auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur Raymond quitte la municipalité pour relever d'autres défis professionnels;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu :

D'accepter la démission de monsieur Samuel Raymond. Les membres du conseil en profitent pour le remercier chaleureusement pour son implication pendant ces dix-neuf (19) années au service de sécurité incendie de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c : M. Samuel Raymond

M. Benoît Grimard, directeur-général

M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel St-Jacques, maire suppléant ouvre la période de questions à 19 h 38 pour se terminer à 19 h 45.

Quatre (4) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

13.

2020-01-R021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Catherine Lapointe, appuyée par monsieur Michel Larente et résolu :

De lever la séance à 19 h 46 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Michel St-Jacques,
Maire suppléant**